

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 567

17 mars 2006

SOMMAIRE

Almafin S.A., Luxembourg	27214	Lion S.A., Luxembourg	27171
Artwin Capital S.A.H., Luxembourg	27177	LSF Trinité Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	27194
Autotrust, S.à r.l., Arsdorf	27182	Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	27184
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen..	27216	Naja Investment S.A.H., Luxembourg	27202
Cantobre S.A., Luxembourg	27216	Neurato Investments, S.à r.l., Luxembourg	27204
China Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg	27195	NPI (Europe), S.à r.l., Luxembourg	27213
China Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg	27195	PricewaterhouseCoopers Academy, S.à r.l., Lu- xembourg	27204
China Holdco 1, S.à r.l., Luxembourg	27195	QubicaAMF Worldwide, S.à r.l., Luxembourg ...	27206
Conseils Participations Finance S.A., Pétange ...	27214	Sace Holding S.A., Luxembourg	27209
Consolidated Finance and Investment Company Holding S.A., Luxembourg	27213	Société de participation Savigny S.A.	27170
Direct Conseils S.A., Pétange	27214	Société Générale de l'Euro-Automobile S.A.	27170
DJE Investment S.A., Luxemburg-Strassen	27215	Société Hôtelière Europe S.A., Luxembourg ...	27195
Finzeta S.A.	27170	T.A.T. Lux. - Travaux et Applications Techniques Luxembourgeois, S.à r.l., Livange	27202
Fisher Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	27210	V. Ohlen GmbH	27170
Galor Holding S.A., Luxembourg	27202	Vanco S.A., Luxembourg	27170
IIIT. S.A., Luxembourg	27216	Vinaldo Holding S.A., Luxembourg	27195
Intervest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27169	Viseu, S.à r.l., Heffingen	27212
Invest Communication S.A., Luxembourg	27205	Wafra/Aref Opéra Investment, S.à r.l., Luxem- bourg	27196
Invest Communication S.A., Luxembourg	27206	World Helicopters S.A., Luxembourg	27201
Kilanson, S.à r.l., Luxembourg	27215		
Landeck S.A. Holding, Luxembourg	27201		
Lang Frères, S.à r.l., Grevenmacher	27170		

INTERVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 95.096.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(108682.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

LANG FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 9A, rue Gruewereck.

R. C. Luxembourg B 27.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour LANG FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(108159.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

V. OHLEN GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 58.304.

SOCIETE GENERALE DE L'EURO-AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.

R.C. Luxembourg B 57.038.

SOCIETE DE PARTICIPATION SAVIGNY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.954.

FINZETA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.013.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 12 janvier 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée V.OHLEN GmbH, dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 257 route d'Esch, a été dénoncé le 27 mai 1999,

- la société anonyme SOCIETE GENERALE DE L'EURO-AUTOMOBILE S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 33 boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 25 mai 1998,

- la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION SAVIGNY S.A., dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt, a été dénoncé le 14 juillet 1997,

- la société anonyme FINZETA S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont, a été dénoncé le 8 décembre 2003.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Jöelle Niclou, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Lesdits jugements ordonnent aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 1^{er} février 2006.

Pour extrait conforme

Maître J. Niclou

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00167. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00170. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00177. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024418//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

VANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.670.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(108521.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

LION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.708.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twelfth day of December.
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There has appeared the following:

Mr Klaus Krumnau, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity of duly authorized representative of:

- 1) The company under the law of the State of Belize VALLI-CONSULTING INC., having its registered office in Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, and
- 2) The company under the law of the State of Belize CRAFT OVERSEAS LTD., having its registered office in Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of LION S.A.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object. The company has as object to proceed with all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31st, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred Euro (52,500.- EUR) divided into five hundred twenty-five (525) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Form of the Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by any other means of telecommunication another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within the limits of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of the month of June at 4.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if by judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins each year on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) VALLI CONSULTING INC., prenamed	263
2) CRAFT OVERSEAS LTD., prenamed	262
Total of shares	525

The capital of 52,500.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, where over proof has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,270.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:
 - a) Mr Michal Wittmann, company director, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,
 - b) Mr Klaus Krumnau, lawyer, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

c) Mrs Sylvie Abtal-Cola, private employee, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

2. Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

UHY FIBETRUST, S.à r.l., with registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er} (R.C.S.-L N° B 35.966).

3. The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Whereover the present deed have been drawn up on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant général dûment autorisé de:

1) La société de droit de l'Etat de Belize VALLI CONSULTING INC, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City, et

2) La société de droit de l'Etat de Belize CRAFT OVERSEAS LTD., ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, Belize City.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

Titre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination LION S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500,- EUR) divisé en cinq cent vingt-cinq (525) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre III. - Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par toute autre moyen de télécommunication de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par toute autre moyen de télécommunication un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juin à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence chaque premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et payement

1) VALLI CONSULTING INC., prénommée. 263

2) CRAFT OVERSEAS LTD., prénommée 262

Total des actions. 525

Le prédit capital de 52.500,- EUR se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.270,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Michal Wittmann, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

b) Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, et

c) Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

UHY FIBETRUST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er} (R.C.S.-L N° B 35.966).

3) Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu par le notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Rumnau, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 64, case 1. – Reçu 525 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2005.

P. Decker.

(111744.3/206/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ARTWIN CAPITAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.710.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Alexander Kalashnikov, directeur de sociétés, né à Moscou région, le 22 février 1959, demeurant à RF-129416 (Fédération de Russie), Moscou, Kibalchicha, 2-1-40.

2. Madame Elena Novikova, sans état particulier, née à Saint-Petersbourg, le 2 mars 1948, demeurant à RF-117500 (Fédération de Russie), Moscou, Frunzenskaya quay, 38-1-234.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTWIN CAPITAL S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Alexander Kalashnikov, prénommé, trois cents actions	300
2. Madame Elena Novikova, prénommée, dix actions	10
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) Monsieur Alexander Kalashnikov, préqualifié,
 - b) Madame Elena Novikova, préqualifiée,
 - c) Madame Tatjana Spassova, sans état particulier, née à Moscou, le 10 août 1947, demeurant à RF 117526 (Fédération de Russie), Moscou, Vernadskipropect, 99-1-81.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

La société BECKER + CAHEN, S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 16.325, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the seventh day of December.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

1. Mr Alexander Kalashnikov, director, born on February 22, 1959 in Moscow region, residing RF-129416 (Federation of Russia), Moscow, Kibalchicha, 2-1-40.

2. Ms Elena Novikova, without profession, born on March 2nd, 1948, in Saint-Petersburg, residing in RF-117500 (Federation of Russia), Moscow, Frunzenskaya Quay, 38-1-234.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme) which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a public company limited by shares (société anonyme) under the name of ARTWIN CAPITAL S.A.H.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop connected patents and licences.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The subscribed capital may be increased or reduced under the terms permitted by law.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, without préjudice to special arrangements that have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 16.00 p.m. and the first time in the year 2006. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Alexander Kalashnikov, prenamed, three hundred shares	300
2. Mrs Elena Novikova, prenamed, ten shares	10
Total: three hundred ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 - a) Mr Alexander Kalashnikov, prenamed,
 - b) Mrs Elena Novikova, prenamed,
 - c) Mrs Tatiana Spassova, born in Moscow, on August 10, 1947, residing RF 117526 (Federation of Russia), Moscow, Vemadskiprospsect, 99-1-81.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

BECKER+CAHEN, S.à r.l., registered in Registre de Commerce et des Sociétés, section B, under the number 16.235, established in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed,

Signé: A. Kalashnikov, E. Novilova, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 8 décembre 2005, vol. 406, fol. 85, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 décembre 2005.

M. Lecuit.

(11754.3/243/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AUTOTRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 4, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 112.709.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Olivier François, employé privé, né le 6 décembre 1961 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-8809 Arsdorf, 4, rue du Cimetière.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente de voitures d'occasions.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AUTOTRUST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Arsdorf.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Olivier François, employé privé, né le 6 décembre 1961 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-8809 Arsdorf, 4, rue du Cimetière.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par versement en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, néanmoins, le gérant technique possède un droit de veto sur chaque décision du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) Le siège social de la société est établi à L-8809 Arsdorf, 4, rue du Cimetière.

2) Le nombre de gérant est fixé à un.

Monsieur Olivier François, prénommé, est désigné gérant, et ceci pour une durée indéterminée.

Monsieur Olivier François a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. François, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 6 décembre 2005, vol. 406, fol. 84, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 21 décembre 2005.

M. Lecuit.

(111749.3/243/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 112.885.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanvan.

There appeared:

MEDIOBANCA - BANCA DI CREDITO FINANZIARIO, S.p.A. (MEDIOBANCA, S.p.A. or the «Sole Shareholder») having its registered office at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy, registered in Milan under No. 00714490158 here represented by Alex Schmitt residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Milan under private seal, the said proxy having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I. MEDIOBANCA, S.p.A. is the sole shareholder of MEDIOBANCA INTERNATIONAL LIMITED (the «Company») a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Umland House South, Church Street, Grand Cayman, the Cayman Islands and a subscribed capital of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The Company was incorporated in the Cayman Islands on September 13, 1990.

III. The Company is registered with the Registry of Companies of the Cayman Islands under No. 373563.

IV. The following documents have been submitted to the notary:

(a) a notarised copy of a resolution of the sole shareholder dated December 6, 2005 resolving to transfer the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and to de-register the Company in the Cayman Islands;

(b) a certified copy of the current articles and memorandum of association of the Company;

(c) a certificate of good standing issued by the Registry of Companies of the Cayman Islands dated December 19, 2005;

(d) an opinion from Cayman Islands counsel dated December 21, 2005 confirming that the transfer of the registered office from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg will not lead to the establishment of a new legal entity and will not prejudice or affect the identity or continuity of the Company;

(e) a report dated December 21, 2005 from independent auditors ERNST & YOUNG. All of the above-mentioned documents initialled *ne varietur* by the proxy of the Sole Shareholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Pursuant to the resolution of the Sole Shareholder as referred to in IV above, the Sole Shareholder resolved that the Company perform all acts, deeds and things as may be necessary or desirable to register by way of continuation as a body corporate limited by shares under the laws of Luxembourg and to de-register as a company in the Cayman Islands and authorised any director or officer of the Company to perform all acts, deeds and things and to execute all instruments as may be necessary or desirable to effect the registration of the Company by way of continuation in Luxembourg and the de-registration in the Cayman Islands.

VI. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder approves and confirms the decision to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and declares that the Company has accordingly adopted the Luxembourg nationality.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to adopt the form of «société anonyme».

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company to MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to redenominate the capital of the Company by replacing the ten million (10,000,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) with one million (1,000,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) all of which shares shall be owned by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder undertakes to transfer one or more of the shares it holds in the Company to a third party within six months of the date of this deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder approves the report dated December 21, 2005 drawn up by the independent auditor ERNST & YOUNG relating to the conversion of the Company to a Luxembourg law governed company. The conclusion of said report is as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets to be transferred, which corresponds at least to EUR 75,990,571.- based on interim accounts of the Bank as of November 30, 2005.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the object of the Company as follows:

«The object of the Company is to carry out, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, any banking or financial operations authorised by the law relating to the financial sector as amended from time to time. The Company may perform any financial transactions including (but not limited to) receipt of deposits deposited in a drawing account or term deposits in any currency or currencies whatever, and in any manner whatsoever, granting of loans in any currency or currencies whatever and in any manner whatsoever, issuing of bonds, notes or other debt instruments (including convertible or exchangeable debt instruments or subordinated debt instruments), trading of foreign currencies, safekeeping of securities, managing of property of whatsoever kind, subscription of shares and bonds before public issue, cashing in of coupons, and with power to endorse, discount, rediscount, sell, and otherwise deal in and dispose of notes, drafts, cash vouchers and other obligations of any kind, and with power also to grant loans of any kind, to issue and confirm letters of credit and documentary credits of all kinds, as well as all other operations, whether industrial or commercial or in real estate, which directly or indirectly relate to the main object described above, and all participating interests in borrowings or loans and the acquiring, holding and disposal of shares, stock, bonds, notes and securities of all kinds of and in any other company by any means whatsoever. The Company may also undertake for its own account or on behalf of others, the preparation and promotion of investment and development projects and also all such financial and banking operations which may contribute directly or indirectly to the accomplishment of these above described purposes. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of incorporation in accordance with the foregoing resolutions and in order to bring them into conformity with Luxembourg law. Consequently the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

Title I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby incorporated a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the name of MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. The Company forms part of the MEDIOBANCA Group.

Art. 2. Registered office, Duration. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may, by a decision of the Board of Directors, establish subsidiaries, agencies, branch offices or representative offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communication with this office or from this office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as there shall have been a complete cessation of these abnormal circumstances, provided that such decision will not affect the Company's nationality which shall, notwithstanding such transfer, remain Luxembourg. Such declaration of the transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by one of the Directors or executive bodies of the Company having power to bind the Company in respect of its day-to-day management.

The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry out, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, any banking or financial operations authorised by the law relating to the financial sector as amended from time to time. The Company may perform any financial transactions including (but not limited to) receipt of deposits deposited in a drawing account or term deposits in any currency or currencies whatever, and in any manner whatsoever, granting of loans in any currency or currencies whatever and in any manner whatsoever, issuing of bonds, notes or other debt instruments (including convertible or exchangeable debt instruments or subordinated debt instruments), trading of foreign currencies, safekeeping of securities, managing of property of whatsoever kind, subscription of shares and bonds before public issue, cashing in of coupons, and with power to endorse, discount, rediscount, sell, and otherwise deal in and dispose of notes, drafts, cash vouchers and other obligations of any kind, and with power also to grant loans of any kind, to issue and confirm letters of credit and documentary credits of all kinds, as well as all other operations, whether industrial or commercial or in real estate, which directly or indirectly relate to the main object described above, and all participating interests in borrowings or loans and the acquiring, holding and disposal of shares, stock, bonds, notes and securities of all kinds of and in any other company by any means whatsoever. The Company may also undertake for its own account or on behalf of others, the preparation and promotion of investment and development projects and also all such financial and banking operations which may contribute directly or indirectly to the accomplishment of these above described purposes. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.

Title II. Capital Shares

Art. 4. Share Capital. The issued corporate capital is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-), divided into one million (1,000,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

Art. 5. Changes to Capital. The capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of shareholders passed in the manner required by law or under these Articles. In the event of an increase of capital, unless the shareholders shall otherwise resolve in the manner required by the law, the additional shares to be subscribed will be preferentially offered in the first instance to the existing shareholders proportionately to the number of shares held by each of them.

Art. 6. Form of Shares. All shares shall be registered and the Company will at all times maintain a register for this purpose.

The Company may issue share certificates representing several shares.

Title III. Administration, Management, Supervision

Art. 7. Board of Directors. The Company will be administered by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders and who shall be elected by the general meeting of shareholders, for a term of office as determined by the shareholders, but not to exceed six years. Directors may be removed from office at any time by a simple resolution of a majority of shareholders voting in general meeting.

Retiring Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy in the office of a Director the remaining Directors may, under the conditions foreseen by the law, temporarily fill such vacancy. In such a case the first general meeting of shareholders following the temporary appointment shall ratify such appointment.

Art. 8. Chairman, Committees, Delegation of Powers. The Board of Directors shall elect a Chairman from amongst its members and may also elect one or several vice-chairmen.

It may create an executive committee, an advisory committee or such other specialised committee as is considered by the Board of Directors to be necessary. Such committees may be either composed of members of the Board, and/or of other members chosen from outside the Board. Any committee formed by the Board of Directors shall have and may exercise such powers and functions as may be determined by resolution or resolutions of the Board of Directors.

Furthermore the Board may delegate, in accordance with the requirements laid down by law, day-to-day management to one or more persons who need not be Directors or shareholders who will also be responsible for carrying out the resolutions of the Board; or delegate its powers to any persons, in respect of the management of the whole or part of the Company's business; without prejudice, however, to the direct exercise by the Board at any time of its powers.

The Board shall fix the powers, remuneration or the indemnification of the persons mentioned in the preceding paragraphs.

The Board of Directors may confer on any person whatsoever powers for accomplishing one or more specific transactions.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will meet upon call of, and will be presided over by, the Chairman of the Board or by one of the vice-chairmen, or in his or their absence, the Managing Director, or in his absence, by a Director designated by the other members of the Board as often as the interest of the Company so requires or whenever a minimum of two Directors request a meeting to be called.

Meetings will be held at the place indicated in the notice of meeting.

A Director unable to take part in a meeting may delegate by letter or facsimile one or more other members of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name. Any Director present may represent several absent Directors if duly authorised.

In addition to physical meetings the Board of Directors may sign circular resolutions and hold meetings by videoconference, telephone conference and by means of any other communication device which allows all members of the Board of Directors to hear and be heard by the other members.

Art. 10. Deliberation. The Board of Directors may only deliberate and pass resolutions if a majority of its members is present or represented at a meeting.

Resolutions of the Board of Directors will be passed by the majority of votes of directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the person who presides over the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and as effective as if they were taken at a meeting of the Board duly convened and held. These signatures may appear on one single document or on several copies of the same resolution and can be proved by letter or facsimile.

Art. 11. Conflict of Interest. A Director having an interest opposed to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have this declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board, but will continue to count in the quorum mentioned above.

Where at a meeting the quorum is reached and one or several Directors refrain from voting as a consequence of the requirements of the preceding paragraph, resolutions will validly be passed by the majority vote of the remaining Directors.

At the next general meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders will be informed of the matters in which a Director has a personal interest.

Art. 12. Minutes. The minutes of meetings of the Board will be signed by the Chairman or in his absence by the temporary chairman who presided over the meeting or by two Directors.

Copies or extracts of such deliberations to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the Chairman of the meeting or any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are within the competence of the Board of Directors.

In particular, it has full powers to decide on all transactions pertaining to the object of the Company as defined in Article 3, as well as on all contributions, transfers, subscriptions, partnerships, associations, participations or financial interventions with respect to such operations.

On behalf of the Company, the Board of Directors may enter into contracts and participate in undertakings; receive all sums and securities, lease or lease out, even on long term, sub-lease, acquire, assign or exchange all real and personal property, acquire, exploit, lease or transfer all concessions of any nature whatever; acquire, exploit or transfer all trade marks, patents and patent licences; raise short or long term loans; grant any loans; create and issue any bonds and banker's acceptances secured by mortgage or otherwise; grant collateral or guarantees of any kind to third parties; grant or accept all kinds of liens, pledges or mortgages, whether with or without clauses providing for summary procedure, or any other rights on real estate; surrender any rights on real estate, mortgages or privileges and rights to rescind; grant discharge of any mortgages or privileges, transcriptions, execution orders, attachments and all other impediments either with or without payment; dispense from inscriptions ex officio; convert registered shares into bearer shares; negotiate, plead either as plaintiff or as defendant; withdraw from any actions; waive any claims, compromise in any way even by appointing arbitrators and agreed intermediaries. The foregoing enumeration is not exhaustive but only declaratory.

Unless the Board has delegated its powers, it may nominate and revoke the nomination of any officers, agents and employees of the Company, determine their remit and fix their powers and remuneration.

Any litigation involving the Company whether as plaintiff or as defendant shall be conducted by the Company in its own name.

Art. 14. Signatures. Any acts intended to be binding on the Company, any powers and proxies, all decisions of the Board shall be signed by two persons jointly to whom powers have been granted by the Board of Directors by virtue of Article 8.

The Company will be bound and any acts accomplished in its name will be only valid by the signature of the person or persons determined in this Article.

Art. 15. Audit. The annual accounts of the Company shall be audited by one or several independent auditors appointed by the Board of Directors.

The independent auditors shall report to the Board of Directors.

Art. 16. Remuneration of Directors. The general meeting of shareholders may determine the Directors' remuneration or fees.

Reasonable expenses, including travelling and other expenses, will be reimbursed to the Directors.

The Board of Directors may also grant to the Directors to whom special functions of a permanent or temporary nature have been delegated additional fixed or variable remuneration.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers. The general meeting regularly constituted represents the entire body of shareholders.

Its resolutions are binding on shareholders who are absent, voted against such resolutions, or are incapable of acting. The general meeting has the broadest powers to perform, authorize or ratify all acts concerning the Company.

The annual general meeting of shareholders shall in addition to electing Directors, be required to approve the accounts of the Company and to decide upon the distribution of dividends.

Art. 18. Representation. The shareholders may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and may require that the proxies be deposited at the place and time it determines.

Art. 19. Who may convene General Meetings. The Board of Directors may call a general meeting of shareholders. They will be obliged to call it within a month whenever shareholders representing one-fifth of the company's capital request it in writing, indicating the agenda.

Art. 20. Annual General Meeting. Each year a general meeting will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in the municipality of Luxembourg to be indicated in the notice of meeting, on the 15 October at 10 a.m. or if such date falls on a Saturday or Sunday the meeting shall be held on the following Monday at the same time.

Art. 21. Method of convening meetings. Registered letters, which must indicate the agenda for the meeting, will be sent by registered mail, at least fifteen days before the date of the meeting to each registered shareholder. If all shareholders are present or are represented by proxy, and have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may take place without any prior notice.

Art. 22. Attendance of shareholders. The holders of registered shares will only be admitted to the general meeting when the shares are recorded in their name in the register of shareholders either:

- (i) at least seven days before the date of the meeting; or
- (ii) (in the case of a meeting held without prior notice) before the beginning of the meeting.

Transfers of registered shares on the register of shareholders will be suspended during a period of five days prior to the meeting.

The Directors may, without accomplishing the above stated formalities, attend and speak at general meetings, but may only vote in respect of shares owned or represented by them.

Art. 23. Number of votes. Each share is entitled to one vote.

Art. 24. Chairman and Secretary. A general meeting of shareholders will be presided over by the Chairman of the Board of Directors, or in his absence by the Managing Director, if any, or in their absence, by a Director elected by the meeting to serve as chairman.

The Chairman will appoint the secretary. If the secretary is a shareholder he has no right to take part in the deliberations.

The meeting will choose from its own members a scrutineer.

Art. 25. Agenda. At a general meeting, shareholders may only deliberate upon the items on the agenda. Shareholders representing one fifth of the subscribed capital may require inclusion of matters on the agenda if such request is communicated to the Board at least one month prior to the date of the meeting, provided that the request for such inclusion is duly signed by such shareholders.

Art. 26. Resolutions. A quorum, as required by law, will be applicable to the conduct of the general meetings of shareholders except as otherwise provided for by the present Articles.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting shall be signed by the members of the bureau.

Copies or abstracts to be produced in judicial proceedings or elsewhere are to be signed by the Chairman of the Board of Directors or by two Directors.

Title V. Accounts, Reserve, Dividends

Art. 28. Accounts. The Company's financial year will begin on the first day of July of each year and will terminate on the last day of June of the following year.

Every year, as of the last day of June, the Company's books and accounts will be closed.

The Board of Directors will keep such books and accounts and will draw up such balance sheets and such profit and loss accounts as are required by law and it will keep such further books and accounts as it may deem desirable.

Art. 29. Distribution of profits. At least five per cent of the net profit will be allocated to the legal reserve required by law. This allocation will no longer be necessary when the legal reserve amounts to one tenth of the corporate capital; it will start again if for any reason this proportion is not maintained.

The Board of Directors may recommend to the general meeting of shareholders, after deduction of the profit to be allocated to the legal reserve, to carry forward the whole or part of the net profit to the next financial year or to transfer it to any reserve or to proceed to distribution of dividends.

The Board of Directors will determine the time and place of payment of dividends.

Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board of Directors may also decide to distribute interim dividends.

Title VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Loss of Capital. The shareholders in general meeting may at any time, by resolution passed by such majority as is required by law, put the Company into voluntary liquidation.

In the event of a loss of half of the corporate capital, the directors must submit the question of the liquidation of the Company to the general meeting of shareholders deliberating in the manner required by law.

If the loss amounts to three quarters of the Company's capital liquidation can be decided upon by shareholders possessing one quarter of the shares represented at the meeting.

Art. 31. Liquidation. At the dissolution of the Company, liquidation will be carried out in the manner determined by the general meeting of shareholders, which will designate one or more liquidators whose powers and remuneration it will determine.

The surplus after payment of all charges, debts and liquidation expenses will be used to repay to the shareholders an amount per share obtained by dividing the capital by the number of shares. If the shares are not all paid in an equal proportion, the liquidators, prior to making any repayments, will take this into account and restore the equality between all shares either by calling up capital from the shareholders whose shares are paid in a lesser proportion, or by previously repaying the shares which are paid in a higher proportion.

The final surplus will be distributed in an equal amount between the shares.

Eighth resolution

The Sole Shareholder fixes the address of the Company at boulevard Roosevelt 14, L-2450 Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder takes the following decisions:

1. The number of directors is fixed at seven (7).
2. The following are appointed as directors of the Company:
 - a) Massimo di Carlo, head of coverage and corporate finance of MEDIOBANCA, S.p.A., with business address at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy.
 - b) Peter Gerrard, international banking executive, with business address at 14, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
 - c) Stefano Pellegrino, head of equity investment MEDIOBANCA BANKING GROUP UNIT, with business address at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy.
 - d) Silvio Perazzini, Lending division manager in MEDIOBANCA, S.p.A. with business address at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy.
 - e) Federico Potsios, lending division manager in MEDIOBANCA, S.p.A. with business address at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy.

f) Paolo Ponzanelli, Capital market division manager in MEDIOBANCA, S.p.A. with business address at Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italy.

g) Alex Schmitt, Attorney at law, with business address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. The mandates of the directors shall expire at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the year ended June 30, 2008.

4. The board of directors is authorised to delegate the day-to-day management of the business of the Company to one or more directors.

Costs and evaluation

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the transfer of its registered office to Luxembourg, amounts to approximately seven hundred sixty-five thousand Euro (EUR 765,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanvan.

A comparu:

La société MEDIOBANCA - BANCA DI CREDITO FINANZIARIO, S.p.A. (MEDIOBANCA, S.p.A. ou «l'Actionnaire Unique») ayant son siège social à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie immatriculée à Milan sous le numéro 00714490158 représenté par Alex Schmitt demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé octroyée à Milan, laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, agissant ès-qualités a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. MEDIOBANCA, S.p.A. est l'actionnaire unique de la société MEDIOBANCA INTERNATIONAL LIMITED (la «Société») une société régie selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglend House South, Church Street, Grand Cayman, les Iles Caïmans et un capital émis de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

II. La Société a été constituée aux Iles Caïmans le 13 septembre 1990.

III. La Société est enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro 373563.

IV. Les documents suivants ont été soumis au notaire:

(f) Une copie certifiée par notaire d'une résolution adoptée par l'Actionnaire Unique en date du 6 décembre 2005 décidant de transférer la Société au Luxembourg et radier la Société aux Iles Caïmans;

(g) Une copie conforme de la dernière version des statuts de la Société;

(h) Un «certificate of good standing» émis par le Registre des Sociétés des Iles Caïmans en date du 19 décembre 2005;

(i) Un avis d'un avocat des îles Caïmans en date du 21 décembre 2005 confirmant que ces transferts et changement de nationalité n'emportent pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale, et ne porteront pas atteinte ou n'affecteront pas l'identité ou la continuité de la Société;

(j) Un rapport établi par le réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, en date du 21 décembre 2005.

Les documents énumérés ci-avant après avoir été signés ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexes au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

V. Suivant la résolution de l'Actionnaire Unique mentionné sous IV ci-dessus, l'Actionnaire Unique décidait que la Société effectue tous actes, actes translatifs et choses pouvant être nécessaire au désirable afin que la Société soit immatriculée comme entité juridique avec responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg et soit radiée en tant que société dans les îles Caïmans et autorise tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société d'entreprendre tous actes, actes translatifs et choses et d'exécuter tout acte pouvant s'avérer nécessaire ou désirable afin de réaliser l'immatriculation de la Société par voie de continuation de la personne morale à Luxembourg et la radiation dans les Iles Caïmans de ladite Société.

VI. Après délibération, l'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique approuve et confirme la décision de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Iles Caïmans, au Grand-Duché de Luxembourg et déclare que la Société a par conséquent adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'adopter la forme d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renommer le capital social de la Société en remplaçant les dix millions (10.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) avec un million (1.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) lesquelles actions seront toutes détenues par l'Actionnaire Unique. L'Actionnaire Unique s'engage à céder une ou plusieurs des actions qu'il détient dans la société à un tiers dans les six mois de la date de cet acte.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le rapport du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, en date du 21 décembre 2005, concernant la conversion. La conclusion du rapport mentionné ci-dessus a la teneur suivante:

«Based on work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets to be transferred, which corresponds at least to EUR 75,990,571.- based on interim accounts of the Bank as of November 30, 2005»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social comme suit:

«La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps à autre.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle devise, l'émission d'obligations, de contrats de prêts et autres instruments de dette (comprenant des instruments convertibles, échangeables ou subordonnés), arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.»

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre les statuts de la Société suite aux résolutions adoptées ci-avant et afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois. La teneur des statuts est ainsi désormais la suivante:

«Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. La Société fait partie du Groupe MEDIOBANCA.

Art. 2. Siège social, Durée. Le siège social est établi dans la Ville Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut par décision du Conseil d'Administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des succursales, des filiales ou bureaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par un administrateur ou par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager dans les actes de gestion journalière.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet d'exercer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités bancaires et financières autorisées aux banques aux termes de la loi luxembourgeoise relative au secteur financier telle qu'amendée de temps à autre.

La société peut effectuer toutes opérations financières, comprenant notamment (mais non exclusivement) la réception de dépôts à vue et à terme libellés en n'importe quelle monnaie, l'octroi de prêts de toute nature libellés en n'importe quelle devise, l'émission d'obligations, de contrats de prêts et autres instruments de dette (comprenant des instruments convertibles, échangeables ou subordonnés), arbitrage en devises, conservation de valeurs mobilières, gestion de patrimoines, prises fermes d'actions et/ou d'obligations, encaissement de coupons, avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, de disposition, ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que toutes autres activités industrielles, commerciales ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet principal décrit ci-dessus et toutes participations à des emprunts ou prêts, ainsi

que l'acquisition, la détention et la disposition, par n'importe quelle voie, de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de toute autre société. La société peut aussi entreprendre pour son propre compte ou pour compte de tiers la préparation et la promotion de projets d'investissement et de développement ainsi que toutes opérations financières ou bancaires, pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-avant décrits. Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 4. Capital social. Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Art. 5. Modification du capital social. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise en conformité avec la loi et les présents statuts. En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire seront offertes par préférence aux propriétaires d'actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions sont nominatives. La société tiendra à tout moment un registre des actions nominatives.

La société pourra émettre des certificats nominatifs représentant un multiple d'actions.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui déterminera la durée des mandats, laquelle ne peut excéder six ans; les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment au moyen d'une résolution adoptée à la majorité simple par les actionnaires réunis en assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion suivant la désignation provisoire.

Art. 8. Présidence, Comités, Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président et pourra élire en outre un ou plusieurs vice-présidents.

Il peut constituer un comité de direction, un comité de conseil tout ou autre comité spécialisé que le Conseil d'Administration considère nécessaire. De tels comités peuvent être composés de membres choisis en son sein, et/ou d'autres membres choisis hors du Conseil. Tout comité formé par le Conseil d'Administration peut et pourra exercer les pouvoirs et les fonctions tel que déterminés par résolution(s) du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, en outre, déléguer en se conformant aux dispositions légales, la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, choisies en ou hors son sein, actionnaires ou non, chargées également de l'exécution des décisions du Conseil, ou déléguer des pouvoirs à toutes personnes en ce qui concerne la direction de l'ensemble ou de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales, le tout sans préjudice de l'exercice direct par lui-même de ses attributions.

Le Conseil fixe les pouvoirs, les rémunérations ou les indemnités des personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent.

Le Conseil peut conférer à toute personne les pouvoirs d'accomplir un ou plusieurs actes spécifiques.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation et sous la présidence de son président ou de l'un des vice-présidents ou, en cas d'empêchement de celui-ci ou de ceux-ci, de l'administrateur-délégué, ou à défaut, d'un administrateur désigné par ses collègues aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit ou par télécopie, à l'un ou plusieurs de ses collègues, délégation pour le représenter à une réunion du Conseil et y voter en son lieu et place. Tout administrateur qui assiste à une réunion peut représenter plusieurs administrateurs absents s'il est dûment mandaté à cet effet.

En plus des réunions physiques le Conseil d'Administration peut signer des résolutions circulaires et tenir des réunions par voie de vidéoconférence, conférence téléphonique et par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres du Conseil d'Administration d'entendre les autres membres et d'être entendus par eux.

Art. 10. Délibération. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre ou par télécopie.

Art. 11. Conflit d'intérêts. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en avertir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération, mais il est tenu compte de sa personne au regard du quorum de présence ci-avant mentionné.

Si, dans une séance du Conseil réunissant le quorum requis pour délibérer valablement, un ou plusieurs administrateurs s'abstiennent en vertu du paragraphe précédent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres du Conseil.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles l'un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président à titre provisoire qui a présidé la réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces délibérations destinés à être produits en justice ou ailleurs sont valablement signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il a notamment le pouvoir de décider, de sa seule autorité, toutes les opérations qui rentrent, aux termes de l'Article 3 ci-dessus, dans l'objet social, ainsi que tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations ou interventions financières relatifs auxdites opérations.

Le Conseil d'Administration pourra, pour compte de la société, conclure des contrats et participer à des entreprises; recevoir toutes sommes et valeurs; prendre ou donner en bail, même à long terme, sous-louer, acquérir, aliéner ou échanger tous biens meubles et immeubles, acquérir, exploiter, affermer ou céder toutes concessions de quelque nature que ce soit, acquérir, exploiter ou céder toutes marques de fabriques, tous brevets ou licences de brevets, contracter tous emprunts à court et à long terme; consentir tous prêts; créer et émettre toutes obligations et bons de caisse hypothécaires ou autres, se porter caution ou aval pour compte de tiers et prendre tous engagements de garantie généralement quelconques pour compte de tiers; consentir ou accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques avec ou sans stipulation de voie parée ou tous autres droits réels; renoncer à tous droits réels, hypothèques, privilèges et actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions et tous autres empêchements; dispenser de toute inscription d'office; convertir toutes inscriptions nominatives en titres au porteur; traiter, plaider, tant en demandant qu'en défendant, se désister de toutes actions; renoncer à toutes demandes, transiger, compromettre, même en constituant des arbitres ou amiables compositeurs. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Le Conseil d'Administration, sauf s'il a délégué ce pouvoir, nomme et révoque les directeurs, agents, employés et salariés de la société, détermine leurs attributions, fixe leurs pouvoirs et rémunérations.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies par la société en son propre nom.

Art. 14. Signatures. Tous les actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations, toutes décisions du Conseil seront signés conjointement par deux personnes à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration en vertu de l'article 8.

La société n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables, que moyennant les signatures de la ou des personnes prescrites par le présent article.

Art. 15. Surveillance. Les écritures comptables annuelles seront vérifiées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants nommés par le Conseil d'Administration.

Les réviseurs d'entreprises indépendants feront leurs rapports au Conseil d'Administration.

Art. 16. Emoluments des Administrateurs. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des tantièmes ou des jetons de présence.

Les administrateurs sont en droit de se faire rembourser dans une proportion raisonnable leurs frais, y compris leurs frais de voyage et autres.

Le Conseil d'Administration peut également accorder aux administrateurs chargés de fonctions spéciales, permanentes ou temporaires, des indemnités fixes ou variables.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Ses décisions régulièrement prises sont obligatoires pour tous les actionnaires, y compris les absents, les dissidents et les incapables.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire, autoriser ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale élira les administrateurs; elle sera appelée à les comptes de la société et à décider la distribution de dividendes.

Art. 18. Représentation. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées à l'endroit et dans le délai qu'il fixe.

Art. 19. Personnes chargées des convocations. Le Conseil d'Administration est en droit de convoquer l'assemblée générale. Il est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. Chaque année il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le 15 du mois d'octobre à 10 heures dans la commune de Luxembourg au siège de la société ou en tout autre endroit de la commune de Luxembourg, indiqué dans les convocations. Si ce jour est un samedi ou un dimanche l'assemblée se tiendra le lundi suivant, à la même heure.

Art. 21. Mode de convocation. Des lettres recommandées contenant l'ordre du jour pour les assemblées doivent être adressées quinze jours au moins avant l'assemblée aux actionnaires en nom par lettre recommandée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée, et ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Assistance aux assemblées générales. Les propriétaires d'actions nominatives ne sont admis à l'assemblée générale que pour autant que leurs actions soient inscrites à leur nom:

- (i) au moins sept jours francs avant la réunion; ou
- (ii) (dans le cas d'une assemblée tenue sans avis de convocation préalable) avant le début de l'assemblée.

Tout transfert d'actions nominatives sur le registre des actionnaires est suspendu pendant un délai de cinq jours avant l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent toujours, sans avoir à accomplir ces formalités, assister aux assemblées générales et y prendre la parole, mais ne pourront y exercer que le droit de vote qui se rattache aux actions qui leur appartiennent ou qu'ils représentent.

Art. 23. Nombre de voix. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 24. Président et Secrétaire. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par l'administrateur-délégué, s'il y a lieu, ou à défaut par celui des administrateurs que l'assemblée élira.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire. Celui-ci ne doit pas nécessairement être actionnaire mais, dans ce cas, il n'a pas voix délibérative.

L'assemblée choisit parmi ses membres un scrutateur.

Art. 25. Ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Aucun objet proposé par les actionnaires ne doit être mis à l'ordre du jour s'il n'est pas signé par les actionnaires représentant le cinquième du nombre total des titres émis, s'il n'est pas communiqué au Conseil d'Administration pour être inséré dans les convocations un mois au moins avant la date de l'assemblée.

Art. 26. Résolutions. Les quorums requis par la loi seront applicables à la conduite des assemblées des actionnaires dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Comptes, Réserve, Dividendes

Art. 28. Ecritures sociales. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Le dernier jour du mois de juin de chaque année, les écritures sociales sont arrêtées et l'exercice clôturé.

Le Conseil d'Administration tiendra les livres et établira le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils sont exigés par la loi; il tiendra en outre tous autres livres et établira toutes autres écritures qui lui paraîtront utiles.

Art. 29. Répartition des bénéfiques. Sur ce bénéfice, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le Conseil d'Administration peut proposer à l'assemblée générale d'affecter tout ou partie du bénéfice net, après le prélèvement prévu pour la réserve légale, soit à des reports à nouveau, soit à des fonds spéciaux de réserve ou de prévision, soit à des distributions de dividendes.

Le Conseil d'Administration détermine l'époque et le lieu de paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut également décider la distribution de dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Perte de capital. Les actionnaires peuvent à tout moment décider la liquidation de la société en se conformant aux conditions de majorité prévues par la loi.

En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent soumettre à l'assemblée générale délibérant dans les conditions légales la question de la dissolution de la société.

Si la perte atteint les trois quarts du capital, la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Art. 31. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, la liquidation est faite suivant le mode indiqué par l'assemblée générale, qui nomme le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges et des frais de liquidation, l'actif net sert à rembourser aux actions le montant du capital obtenu en divisant le capital par le nombre d'actions. Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder au remboursement, doivent tenir compte de cette diversité de situation et rétablir l'égalité entre toutes les actions, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des ac-

tions insuffisamment libérées, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le surplus disponible est réparti également entre toutes les actions.»

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le siège social au 14, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique prend les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à sept (7).
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:
 - a) Massimo di Carlo, Directeur de Couverture et de «Corporate Finance» «Head of Coverage and Corporate Finance», MEDIOBANCA, S.p.A., avec adresse professionnelle à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie.
 - b) Peter Gerrard, exécutive bancaire internationale «International Banking Executive», avec adresse professionnelle au 14, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
 - c) Stefano Pellegrino, chef d'Investissement Equity «Head of Equity Investment», MEDIOBANCA BANKING GROUP UNIT, avec adresse professionnelle à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie.
 - d) Silvio Perazzini, Manager au sein de la division de Prêt à «Lending Division Manager», MEDIOBANCA, S.p.A. avec adresse professionnelle à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie.
 - e) Federico Potsios, Manager au sein de la division de Prêt à «Lending Division Manager», MEDIOBANCA, S.p.A. avec adresse professionnelle à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie.
 - f) Paolo Ponzanelli, Manager au sein du secteur marchés de capitaux «Capital Market Division Manager», à MEDIOBANCA, S.p.A. avec adresse professionnelle à Piazzetta E. Cuccia 1, Milan, Italie.
 - g) Alex Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3) Le mandat des administrateurs et commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2008.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion de journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève à approximativement sept cent soixante-cinq mille euros (EUR 765.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 83, case 8. – Reçu 759.905,71 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 décembre 2005.

P. Bettingen.

(114209.3/202/659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LSF TRINITE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 66.835.

—
EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts du 30 novembre 2005, la société HOLD IT, holding société anonyme de droit libanais, au capital de 30.000.000 de Livres libanaises, ayant son siège social à Achrafieh, rue Sassine, Immeuble Trabulsi, Beyrouth (Liban), immatriculée au Registre du Commerce de Beyrouth sous le n° 913, a cédé les 10.000 parts sociales représentatives du capital de la société à responsabilité limitée LSF TRINITE INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14, rue des Bains, à la société PLYTON, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège social est situé 48, avenue Victor Hugo, 75016 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro de gestion 2005 B 20803 R.C.S. Paris.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(108636.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CHINA HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.675.

—
Le bilan pour la période du 15 mai 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(108531.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CHINA HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.675.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(108526.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CHINA HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.675.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(108524.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

VINALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.226.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(108562.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**SOCIETE HOTELIERE EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE HOTELIERE EUROPE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 27.918.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(108691.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

WAFRA/AREF OPERA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 112.860.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WAFRA/AREF EUROPEAN REAL PROPERTY INVESTMENT COMPANY S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 103.713,

here represented by Maître Stefanie Ferring, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on December 12, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Object. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company's purpose is also the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad or as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name WAFRA/AREF OPERA INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are convened by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named WAFRA/AREF EUROPEAN REAL PROPERTY INVESTMENT COMPANY S.C.A. has subscribed for all the 500 shares issued.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,950.- (one thousand nine hundred and fifty Euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a) Mr Dirk Ruppert, Real Estate Professional, with professional address at 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

b) Mr Paul Devonshire, Real Estate Professional, with professional address at Wittelsbacher Platz 1, D-80333 Munich (Germany).

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the single signature of any one member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WAFRA/AREF EUROPEAN REAL PROPERTY INVESTMENT COMPANY S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.713,

ici représentée par Maître Stefanie Ferring, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 12 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société a également pour objet l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet prémentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination WAFRA/AREF OPERA INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, WAFRA/AREF EUROPEAN REAL PROPERTY INVESTMENT COMPANY S.C.A., préqualifiée, déclare souscrire l'ensemble des 500 parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.950,- (mille neuf cent cinquante euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. Dirk Ruppert, professionnel du secteur immobilier, ayant son adresse professionnelle au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

b) M. Paul Devonshire, professionnel du secteur immobilier, ayant son adresse professionnelle au Wittelsbacher Platz 1, D-80333 Munich (Allemagne).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ferring, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 33, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113892.3/230/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LANDECK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.173.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(108590.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

WORLD HELICOPTERS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.127.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 novembre 2005 que M. Emmanuel Farmerie, avec l'adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé Administrateur-Délégué de La Société pour une durée déterminée de 6 ans.

La résolution mentionnée ci-dessus prend effet au 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD HELICOPTERS S.A.

Représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108721.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

NAJA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.475.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(108608.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

GALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 28.343.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(108609.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

**T.A.T. LUX. - TRAVAUX ET APPLICATIONS TECHNIQUES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle Le 2000.
R. C. Luxembourg B 112.713.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Madame Marylène Azzarone, employée privée, née à Manfredonia (Italie), le 29 janvier 1958, demeurant à F-57070 Metz, 2, Impasse de la Baronète,

2.- Monsieur Jean-Marie Iber, employé privé, né à Boulay (France), le 19 juillet 1956, demeurant à F-54310 Homécourt, 1, rue des Prés sous la Ville.

Lesquels comparants ont requis la notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de T.A.T. LUX. - TRAVAUX ET APPLICATIONS TECHNIQUES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités de mécanique générale et de construction métallique, d'installation, de transfert industriel, de maintenance industrielle, d'usinage, la conception et fabrication d'équipements de manutention et, d'une manière générale, de machines outils.

Elle peut réaliser toutes activités d'études, de conception, de réalisation et d'assistance technique.

Elle a également pour objet la création, l'acquisition, la prise en location, la gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social de la société est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marylène Azzarone, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 2, Impasse de la Baronète, deux cents parts sociales.	200
2.- Monsieur Jean-Marie Iber, employé privé, demeurant à F-54310 Homécourt, 1, rue des Prés sous la Ville, trois cents parts sociales	300
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer, en aucune manière, dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

27204

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3378 Livange, route de Bettembourg «Zone Industrielle Le 2000».
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
 - a) Monsieur Jean-Marie Iber, prénommé, gérant technique,
 - b) Madame Marylène Azzarone, prénommée, gérante administrative.
- 3.- La société est engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe des deux gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Azzarone, J.-M. Iber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 1, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

E. Schlessler.

(111765.3/227/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

NEURATO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.975.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Christophe Davezac au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- M. Christophe Davezac,
- Mme Géraldine Schmit,
- M. Fabio Mazzoni.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108625.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

PricewaterhouseCoopers ACADEMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.026.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL00010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

L. de Rosa.

(108655.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

INVEST COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.297.

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVEST COMMUNICATION S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1051 du 18 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 108.297.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social actuellement de 31.000,- EUR à un montant de 171.000,- EUR par versement en espèces des actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, pour un montant total de 140.000,- EUR, et émission de 45 actions nouvelles.

2. Souscription et libération.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR) représenté par cinquante-cinq (55) actions sans valeur nominale.»

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social actuellement de trente et un mille euros (31.000,- EUR), à cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR) moyennant versement en espèces d'un montant total de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) et émission de quarante-cinq (45) nouvelles actions, avec les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et Libération

La souscription des quarante-cinq (45) actions a eu lieu immédiatement et moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille euros (171.000,- EUR) représenté par cinquante-cinq (55) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, à environ 2.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Origer, M. Mayer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 64, case 2. – Reçu 1.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2005.

P. Decker.

(111865.3/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

INVEST COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2005.

Pour la société

P. Decker

(111868.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

QubicaAMF WORLDWIDE, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.906.

In the year two thousand and five, on the seventh of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of QubicaAMF WORLDWIDE, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 8 June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 4 p.m. with Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to three hundred seventy-six thousand Euro (EUR 376,000.-) through the issuance of fourteen thousand five hundred forty (14,540) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to three hundred seventy-six thousand Euro (EUR 376,000.-) through the issuance of fourteen thousand five hundred forty (14,540) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The fourteen thousand five hundred forty (14,540) new shares of the Company have been subscribed as follows:

1) Seven thousand two hundred seventy (7,270) new shares have been subscribed by AMF HOLDINGS, INC., a Delaware company with registered office at 9 East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware, 19901, United States of

America (AMF), represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 30, 2005 attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting of forty (40) shares of AMF BOWLING PRODUCTS INTERNATIONAL BV (AMF BV), a dutch besloten vennootschap, with registered office at 3047 BR Rotterdam, Hong Kongstraat 63, The Netherlands, for an aggregate equivalent Euro amount of two hundred twenty-four thousand seventy-eight US Dollars (USD 224,078.-), converted into the Euro (EUR) currency at the exchange rate of USD 1.2228 for one Euro (EUR 1.-), being the average of the exchange rates in effect for the 5 business days immediately preceding the date of that certain Contribution Agreement dated June 13, 2005 and entered into among the Company, AMF and QUBICA (as defined below), as published in the Ufficio Italiano Dei Cambi (www.uic.it), which shall be allocated as follows:

- one hundred eighty-one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 181,750.-) shall be allocated to the share capital;
- one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) shall be allocated to the issuance premium.

2) Seven thousand two hundred seventy (7,270) new shares have been subscribed by QUBICA LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2126 Luxembourg (QUBICA), represented by Mr Luc Braun, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 29, 2005, attached hereto, paid up by a contribution in kind consisting 100% of the shares of QubicaAMF EUROPE, S.p.A. (QUBICA, S.p.A.), a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Delia Croce Coperta 15, 40128 Bologna, Italy, for an aggregate amount of twenty-nine million nine hundred ninety-three thousand seven hundred fifty Euro (EUR 29,993,750.-), which shall be allocated as follows:

- one hundred eighty-one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 181,750.-) shall be allocated to the share capital;
- twenty-nine million eight hundred twelve thousand Euro (EUR 29,812,000.-) shall be allocated to the issuance premium.

Such contributions together referred to as the «Contribution».

As a consequence of the Contribution, 100% of the share capital of each of AMF BV and QUBICA, S.p.A. is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the Contribution have been produced to the undersigned notary including i.a. valuation certificates executed by each of AMF, QUBICA and the Company.

The contributors, acting through their proxy, declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«Art. 6. (first paragraph). The Company's share capital is set at three hundred three hundred seventy-six thousand Euro (EUR 376,000.-) represented by fifteen thousand forty (15,040) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of companies having their registered office in an European Union Member State and considering that after such capital increase, the Company is holding 100% of the shares of each of AMF BV and QUBICA, S.p.A., the Company refers to Article 4.2 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, and requests the exemption on capital duty in connection with the contribution of the shares of the AMF BV and QUBICA, S.p.A. to the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des associés de QubicaAMF WORLDWIDE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) par l'émission de quatorze mille quatre cent cinquante (14.540) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) par l'émission de quatorze mille cinq cent quarante (14.540,-) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les quatorze mille cinq cent quarante (14.540) parts sociales nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Sept mille deux cent soixante-dix (7.270) parts sociales nouvelles ont été souscrites par AMF HOLDINGS, INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 9, East Loockerman Street, Suite 1B, Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique (AMF), représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 30 septembre 2005, annexée ci-après, payées par un apport en nature de quarante (40) actions de AMF BOWLING PRODUCTS INTERNATIONAL BV (AMF BV), une besloten vennootschap existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 3047 BR Rotterdam, Hong Kongstraat 63, Pays-Bas, pour un montant global équivalent en euros de deux cent vingt-quatre mille soixante-dix-huit US dollars (USD 224.078,-), convertis en euros (EUR) au taux de change de USD 1,2228 pour un euro (EUR 1,-), correspondant à la moyenne des taux de change applicables au cours des 5 jours immédiatement précédant la date du Contribution Agreement du 13 juin 2005 entre la Société, AMF et QUBICA (tel que défini ci-dessous), tel que publié au Ufficio Italiano Dei Cambi (www.uic.it), affectés comme suit:

- cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante euros (EUR 181.750,-) sont affectés au capital social;

- mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) sont affectés à la prime d'émission.

2) Sept mille deux cent soixante-dix (7.270) parts sociales nouvelles ont été souscrites par QUBICA LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, 16, allée Marconi, L-2126 Luxembourg (QUBICA), représentée par Luc Braun, gérant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 29 septembre 2005, annexée ci-après, payées par un apport en nature consistant de 100% des actions de QubicaAMF EUROPE, S.p.A. (QUBICA, S.p.A.), existant sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Delia Croce Coperta 15, 40128 Bologna, Italie, pour un montant global de vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 29.993.750,-), affectés comme suit:

- cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante euros (EUR 181.750,-) ont été affectés au capital social;

- vingt-neuf millions huit cent douze mille euros (EUR 29.812.000,-) ont été affectés à la prime d'émission.

Ces contributions ci-après dénommées l'«Apport».

En conséquence de l'Apport, 100% du capital social de chacune de AMF BV et QUBICA, S.p.A. est détenue par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris les rapports d'évaluation signés par chacun des associés de la Société et la Société.

Les apporteurs, agissant par leur représentant, ont déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actions apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à trois cent soixante-seize mille euros (EUR 376.000,-) représenté par quinze mille quarante (15.040) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature des actions de deux sociétés de capitaux ayant leur siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne et compte tenu qu'à la suite de l'augmentation de capital réalisée, la Société détient 100% des actions de AMF BV et QUBICA, S.p.A., la Société requiert sur la base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des actions de AMF BV et QUBICA, S.p.A. à la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

J. Elvinger.

(114040.3/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ORMOND SYSTEMS LTD., société établie et ayant son siège social à Belize, ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Belize, en date 16 novembre 2005, dont une copie certifiée conforme, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société SACE HOLDING S.A., société anonyme (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.504, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 163 du 26 avril 1994;
- les statuts de la Société ont été modifiés sous seing privé en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 951 du 21 juin 2002;
- le capital social de la Société est de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76), divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;
- toutes les actions sont émises au porteur;
- la comparante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- la comparante déclare, par son mandataire, procéder en tant qu'actionnaire unique à la dissolution anticipée de la Société;
- elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement sa situation financière;
- la comparante déclare, en tant qu'actionnaire unique, que l'activité de la Société a cessé et qu'elle reprend tout l'actif-passif de la Société dissoute;
- partant, la liquidation de SACE HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée;
- elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat exercé jusqu'à ce jour;
- il y a lieu de procéder, en présence du notaire, à l'annulation des six (6) certificats d'actions au porteur émis.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la société SACE HOLDING S.A.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113785.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.421.

In the year two thousand and five, on the seventh day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It appeared:

The undersigned FISHER BERMUDA HOLDINGS LIMITED, an exempted company with limited liability incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda, registered with the Registrar of Companies in Bermuda under number 36103;

being the sole partner of FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' register of Luxembourg under section B number 104.421, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on 22 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 February 2005, number 144 (the «Company»),

duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 October 2005 in the United States, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the currency of the share capital from Euro to US Dollars at the exchange rate of 1 EUR against 1.2061 USD (based of the exchange rate calculated as of 6 October 2005 as published by the European Central Bank).

2. Deletion of the nominal value of the shares.

3. Increase of the share capital for an amount of four thousand nine hundred twenty-three US Dollars and seventy-five cents (USD 4,923.75) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand and seventy-six US Dollars and twenty-five cents (USD 15,076.25) up to an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) through the issuance of seventy-five (75) new shares.

4. Fixation of the par value of the shares at one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

6. Miscellaneous.

Subsequently, the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the currency of the share capital from Euro to US Dollars at the exchange rate of 1 EUR against 1.2061 USD (based of the exchange rate calculated as of 6 October 2005 as published by the European Central Bank).

Second resolution

The sole partner decides to delete the nominal value of the shares.

Third resolution

The sole partner decides to increase the share capital for an amount of four thousand nine hundred twenty-three US Dollars and seventy-five cents (USD 4,923.75) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand and seventy-six US Dollars and twenty-five cents (USD 15,076.25) up to an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) through the issuance of seventy-five (75) new shares.

Fiscal assessment

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 4,082.37 at the before said European Central Bank currency rate.

Subscription and Payment

All the seventy-five (75) new shares of the Company have been subscribed by FISHER BERMUDA HOLDINGS LIMITED, prenamed.

All the shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscriber so that the amount of four thousand nine hundred twenty-three US Dollars and seventy-five cents (USD 4,923.75) is now at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole partner decides to fix the par value of the shares at one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

Fifth resolution

The sole partner decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le septième jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La soussignée FISHER BERMUDA HOLDINGS LIMITED, une société exemptée à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda, immatriculée avec le Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 36103;

étant le seul associé de FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 104.121, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 2005, numéro 144 (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 octobre 2005, à Luxembourg. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de l'euro en dollar américain au taux d'échange de 1 EUR valant 1,2061 USD (basé sur le taux d'échange calculé le 6 octobre 2005 tel que publié par la Banque Centrale Européenne).

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent vingt-trois dollars américains et soixante-quinze cents (USD 4.923,75) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille et soixante-seize dollars américains et vingt-cinq cents (USD 15.076,25) à celui de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales.

4. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

6. Divers.

Subséquentement, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de l'euro en dollar américain au taux d'échange de 1 EUR valant 1,2061 USD (basé sur le taux d'échange calculé le 6 octobre 2005 tel que publié par la Banque Centrale Européenne).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent vingt-trois dollars américains et soixante-quinze cents (USD 4.923,75) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille et soixante-seize dollars américains et vingt-cinq cents (USD 15.076,25) à celui de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales.

Evaluation pro fisco

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 4.082,37 au taux de change précité pratiqué par la Banque Centrale Européenne.

Souscription et libération

Toutes les soixante-quinze (75) nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites par FISHER BERMUDA HOLDINGS LIMITED, prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de quatre mille neuf cent vingt-trois dollars américains et soixante-quinze cents (USD 4.923,75) est à présent à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura à présent la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 29, case 5. – Reçu 40,82 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

J. Elvinger.

(114060.3/211/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

WISEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Heffingen.

R. C. Luxembourg B 63.688.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Maria Fernanda Costa Da Silva, sans profession, née à Vreia De Jales le 4 mai 1960, matricule n° 1960 05 04 323, épouse de Monsieur Arnaldo Antonio Liboa Da Silva, demeurant à L-7715 Colmar-Berg, 6, rue d'Ettelbruck.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associée de la société à responsabilité limitée WISEU, S.à r.l., avec siège social à L-7650 Heffingen, 80, op der Strooss,

constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du six mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, publié au Mémorial C, numéro 437 du 17 juin 1998, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) Elle déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) Elle se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Liboa Costa Da Silva, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, vol. 616, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 novembre 2005.

F. Unsen.

(114118.3/234/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

CONSOLIDATED FINANCE AND INVESTMENT COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 10.557.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée du 15 novembre 2005 que les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité:

1. De réélire pour une période renouvelable d'un an en tant qu'administrateurs de la Société:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 84.993, ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- PROFIMA TRUST S.A. société anonyme de droit suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés en Suisse, ayant son siège social sis 16, rue de Hesse, CH-1204, Genève, Suisse; et

- FUSINA TRUST COMPANY LIMITED, société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Jersey, sous la section Royaume-Uni 19706, ayant son siège social sis 38-30, the Parade St Helier, GB-JE 48XY, Channel Islands.

2. De réélire pour une période renouvelable d'un an le commissaire aux comptes SCF REVISION S.A., société anonyme de droit suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés en Suisse, sous la section 4147/1982, ayant son siège social sis 54, route des Accacias, CH-1227 Carouge, GE, Suisse.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes de la Société expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

P. Kotoula / R.J. Schol

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108891.3/805/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

NPI (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 86.980.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 14 novembre 2005 de la société NPI (EUROPE), S.à r.l. que les Gérants ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 25 octobre 2005:

M. Donald J. Mackenzie.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 25 octobre 2005:

M. Edward Keefe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (EUROPE), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108727.3/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 64.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 24 octobre 2005

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée accepte la démission de la société PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur.

L'assemblée a accepté la démission de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

L'assemblée a décidé de nommer la société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

Administrateur-délégué: Monsieur Pascal Wagner, comptable,
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin.

Administrateurs: Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin.
Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée,
demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes.

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81, rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 24 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108659.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.749.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(108640.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

DIRECT CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 56.936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 28 novembre 2005

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée accepte la démission de la société PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur.

L'assemblée a accepté la démission de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

L'assemblée a décidé de nommer la société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans avec effet rétroactif au 5 septembre 2001.

Administrateur-délégué: Monsieur Pascal Wagner, comptable,
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin.

Administrateurs: Madame Renée Wagner-Klein, employée privée,
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B.Gillardin.
Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée,
demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes.

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
81, rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 28 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108666.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

KILANSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.846.

En date du 18 juillet 2005, PLAYAL S.A. détenteur de 840 parts dans la société a décidé de transférer avec effet immédiat la totalité de ses parts:

- 839 parts à ALFIN DOS SL, ayant son siège social à Carretera de Samalus, 08445 Canoves I Samalus, Spain;
- 1 part à TRAFALGAR HOTELS & RESORTS SL, ayant son siège social à Vergel de la Frontera, 11150 Carril Malcucaña-Palmar, Spain.

En date du 18 juillet 2005, DUNIA PARK S.A. détenteur de 360 parts dans la société a décidé de transférer avec effet immédiat la totalité de ses parts à:

- ALFIN DOS SL, ayant son siège social à Carretera de Samalus, 08445 Canoves I Samalus, Spain.

En conséquence, l'actionariat de la société KILANSON, S.à r.l. se compose comme suit:

- ALFIN DOS SL détient 1.199 parts;
- TRAFALGAR HOTELS & RESORTS SL détient 1 part.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108695.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

DJE INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 90.412.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19. Mai 2005 in Luxemburg

1) (...)

2) (...)

3) (...)

4) Zur Wiederwahl des Verwaltungsrats stellen sich:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender),

Herr Josef Koppers,

Herr Stefan Schneider,

Herr Dr. Jens Ehrhardt,

Herr Thorsten Schrieber,

Herr Eberhard Weinberger,

Herr Dr. Ulrich Kaffarnik,

Herr Bernhard Singer wird neu in den Verwaltungsrat gewählt.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären in den Verwaltungsrat gewählt.

Es wird beschlossen, DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.C., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung wiederzuwählen.

5) (...)

6) keine Punkte.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21 November 2005.

DJE INVESTMENT S.A.

J. Zimmer / S. Schneider

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108722.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 73.663.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 2. Juni 2005 in Luxemburg stattfand

4.) Zur Wahl des Verwaltungsrats stellten sich:
Herr Dr. Hans-Walter Peters, Berenberg Bank, Hamburg,
Herr Claus-G. Budelmann, Berenberg Bank, Hamburg,
Herr Tom Wede, Berenberg Bank, Hamburg,
Herr Uwe Schwedewsky, Berenberg Bank, Hamburg,
Herr Martin Huber, Berenberg Bank, Luxemburg.

Die genannten Personen wurden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschlossenen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung BDO Compagnie Fiduciaire, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. November 2005.

Für BERENBERG LUX INVEST S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / S. Mayers

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(108735.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

IIIT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IIIT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(108657.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 50.272.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 décembre 2005.

Pour CANTOBRE S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(108663.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.
